



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

La Cellule de Communications et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

خلية الاتصال والعلاقات العامة

Communiqué

24 JUL. 2025

Clôture de l'opération de souscription à l'emprunt obligataire de Tosyali Algérie – Une levée de fonds réussie de 15 milliards de dinars –

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) annonce la clôture avec succès de l'opération de souscription à l'emprunt obligataire initiée par Tosyali Algérie, qui a permis une levée de fonds de 15 000 000 000 DA à travers l'émission de 1 500 000 obligations ordinaires, d'une valeur nominale de 10 000 DA chacune.

Le nombre total de souscripteurs à cette opération s'est élevé à 241, dont 232 investisseurs qualifiés et 9 investisseurs institutionnels. La répartition des titres souscrits s'établit comme suit : 32 % des obligations ont été souscrites par des investisseurs qualifiés et 68 % par des investisseurs institutionnels. Ces obligations seront admises à la négociation sur le segment premium du marché des titres de créance de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Alger, à compter du 27 juillet 2025.

Ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique positive, illustrant l'intérêt croissant d'un nombre grandissant d'entreprises issues de divers secteurs productifs à recourir au marché des capitaux pour financer leur expansion et leurs projets de développement. Ainsi, après l'émission obligataire récente de la société Arabe Leasing Compagny, un grand groupe privé opérant dans la production d'électroménager se prépare à lancer, dans les prochaines semaines, un nouvel emprunt obligataire, confirmant l'attrait grandissant du financement par mobilisation de l'épargne publique.

Cette dynamique nouvelle est le fruit de la réforme de la Bourse des Valeurs Mobilières d'Alger, engagée par la COSOB à travers la mise en œuvre du Règlement général de la Bourse n°23-04, entré en vigueur en 2023. Cette réforme a introduit un allègement du cadre réglementaire, une simplification des procédures d'admission et un accompagnement personnalisé des entreprises souhaitant recourir à l'appel public à l'épargne, notamment grâce à la création du guichet unique du marché financier.

